

**Réf / proc.** : SA MAISON  
MINELLI - liquidation  
judiciaire du 01/06/2026

**N/Réf** : YSE /  
CBA/19680

**DOSSIER DE PRESENTATION DES STOCKS  
DEPENDANT DE LA LIQUIDATION JUDICIAIRE  
DE LA SA MAISON MINELLI**

## I. PROCEDURE

Par jugement en date du 01/09/2025, le Tribunal des activités économiques de Paris a ouvert une procédure de sauvegarde à l'égard de la **SA MAISON MINELLI**, ayant pour activité le commerce de détail, à l'exception des automobiles et des motocycles et dont le siège social est sis 1 Impasse St Eustache 75001 PARIS.

Ce même jugement a désigné :

- Monsieur Joseph WEHBI en qualité de juge-commissaire ;
- Maître Pierre-Adrien GUIGON et Maître Stéphane GORRIAS en qualité de mandataires judiciaires ;
- Maître Carole MARTINEZ et Maître Céline PELZER en qualité d'administrateurs judiciaires.

Par jugement du 03/03/2026, le Tribunal des activités économiques de Paris a converti la procédure en redressement judiciaire.

Par jugement en date du 01/06/2026 le Tribunal des activités économiques de Paris a converti la procédure en liquidation judiciaire.

Ce même jugement a désigné :

- Maître Pierre-Adrien GUIGON en qualité de liquidateur judiciaire ;
- Maître Stéphane GORRIAS en qualité de liquidateur judiciaire.

Conformément aux dispositions de l'article L. 642-19 du Code de commerce, il a été décidé de procéder à la cession des stocks.

## II. PRESENTATION DE L'ACTIF

Un stock de marchandises (chaussures, maroquinerie...) selon l'état ci-dessous :

Somme de Qté_dispo	RAYON	ACCESSOIRES FEMME	ACCESSOIRES HOMME	CHAUSSURES FEMME	CHAUSSURES HOMME	CHAUSSURES JUNIOR	DIVERS	MAROQUINERIE FEMME	MAROQUINERIE HOMME	Total général
Magasin	Libellé mag									
⊖ CENTRAL	ETS Michel			511						511
⊖ MR057743	GLA CHARLEVILLE MEZIERES			628	30			6		664
⊖ MS057501	EVREUX	11		624	1			3		639
⊖ MS057508	PARIS ST JACQUES	57		1809	183			19	1	2069
⊖ MS057554	REIMS	105	18	307	24			5		459
⊖ MS057555	NANTES CREBILLON	171	49	319	35			11		585
⊖ MS057560	PARIS TERNES	8		93	1					102
⊖ MS057562	LA ROCHELLE		2	266	7					275
⊖ MS057580	GRENOBLE	23		155						178
⊖ MS057600	LYON REPUBLIQUE			613	5			1		619
⊖ MS057609	PARIS COMMERCE	7		131	11			3		152
⊖ MS057655	POITIERS	17	1	415	1					434
⊖ MS057671	THONON LES BAINS	22		698	37			4		761
⊖ MS057672	STRASBOURG KLEBER			442	20			8		470
⊖ MS057715	ANNECY			1434						1434
⊖ MS057716	ANNEMASSE	13		383	2					398
⊖ MS057724	ANGERS			300						300
⊖ MS057752	BORDEAUX STE CATHERINE	20		430						450
⊖ MS057758	AVIGNON	117	16	925	29					1087
⊖ MS057762	AIX EN PROVENCE	25		198	1			1		225
⊖ MS057825	CHAMBERY	1	1	609	6					617
⊖ MS057896	PARIS SEVRES	50		329				1		380
Total général		647	87	11619	393			11	52	12809

Un état exhaustif du stock est joint au présent dossier de présentation.

### III. MODALITES

---

Les offres de reprise devront être adressées au plus tard le **30 juin 2026** à **17h00** par mail à l'adresse [paris.etude.guigon@alliance-mandataires.fr](mailto:paris.etude.guigon@alliance-mandataires.fr).

**L'acquéreur prendra les stocks en l'état. Il lui appartiendra de les récupérer dans chaque boutique** dans un délai de **3 semaines** à compter de l'ordonnance du juge-commissaire autorisant la cession et à ses frais. Si ce délai était dépassé, l'acquéreur sera refacturé des loyers dus aux bailleurs des locaux non vidés.

L'offre de reprise devra être garantie par un virement représentant l'intégralité du prix offert. Pour ce faire, vous trouverez ci-après le RIB du compte CDC de la SELARL GUIGON ASSOCIES. Nous vous prions de bien vouloir libeller votre virement avec les références suivantes : 19680 – MAISON MINELLI – STOCK.

#### Domiciliation : SIEGE SOCIAL

Code Banque	Code Guichet	N° de compte	Clé RIB
40031	00001	0000388049S	15
Identifiant Norme Internationale Bancaire (IBAN)			
FR6640031000010000388049S15			
Identifiant International de la banque (BIC)			
CDCGFRPPXXX			

Le candidat acquéreur devra transmettre une offre écrite précisant le périmètre des actifs repris et un kbis (si société) et une copie de la pièce d'identité.

Devront également être joints à l'offre, l'attestation d'indépendance et de sincérité du prix et l'attestation d'origine des fonds dont les modèles sont joints au présent dossier de présentation.

Dans un souci d'efficacité, l'acte de cession sera établi par le conseil choisi par les liquidateurs, l'acquéreur pouvant également se faire assister de son propre conseil.

Pour mémoire, les frais de rédaction de l'acte sont à la charge de l'acquéreur.

A PARIS, le 17/06/2026

#### L'un des mandataires pour les deux,

**Pour la SCP BTSG<sup>2</sup>,**  
Stéphane GORRIAS

**Pour la SELARL GUIGON ASSOCIES**  
Pierre-Adrien GUIGON





**DECLARATION D'ORIGINE DES FONDS  
(DOCUMENT CONFIDENTIEL)**

**Joindre obligatoirement les justificatifs pour tout versement supérieur ou égal à 150 000 €**

La SELARL GUIGON ASSOCIES se réserve également la possibilité de demander les justificatifs dans le cadre du dispositif de lutte contre le blanchiment et de financement du terrorisme

**Conformément à l'arrêté du 2 septembre 2009 pris en application de l'article R. 561-12 du Code Monétaire et Financier et définissant les éléments d'information liés à la connaissance du client et de la relation d'affaires aux fins d'évaluation des risques de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme.**

« Les éléments d'information susceptibles d'être recueilli pendant toute la durée de la relation d'affaires aux fins d'évaluation des risques de blanchiment de capitaux et financement du terrorisme peuvent être :

1° [...] Au titre de la connaissance de la relation d'affaires :

Le montant de la nature des opérations envisagées

La provenance des fonds

La justification économique déclarée par le client [...] »

Joindre impérativement une photocopie de la carte d'identité ou du justificatif d'identité

Date du versement : ..... Montant du versement : .....

Civilité :     Madame                       Monsieur

Nom : ..... Prénom : ..... Nom de Jeune fille : .....

Profession : ..... Nationalité : .....

Origine des fonds	Montant (€)
Retraits provenant de placements (livrets, actions...)	
Vente immobilière (maison, terrain...)	
Succession ou donation	
Revenus professionnels (rémunération, prime, dividende)	
Cession d'actifs professionnels (véhicules, œuvres d'arts...)	
Autres :	
<b>TOTAL</b>	

**Objectif du versement**

- Acquérir un actif de la procédure
- Acquitter une dette de la procédure
- Remboursement mon passif dans la procédure
- Autre
- Participer au règlement du passif du débiteur

Lien de parenté : .....

Motif : .....

- **Je certifie sur l'honneur que les sommes qui sont ou seront versées pour les raisons exposées ci-dessus n'ont pas d'origine délictueuse** au sens de la réglementation relative au blanchiment des capitaux (articles L. 561-1 du Code Monétaire et Financier, et suivants)
- **Je déclare être pleinement informé(e) que la SELARL GUGON ASSOCIES a des obligations légales et réglementaires de déclaration de soupçons de blanchiment à Tracfin.**
- **Je certifie sur l'honneur que les renseignements figurant sur la présente « déclaration d'origine des fonds » sont exacts et conformes à la réalité**

Fait à .....

Le ..../...../.....

Signature : .....